



Mission régionale d'autorité environnementale
de Bourgogne-Franche-Comté

**Information de la Mission Régionale d'Autorité environnementale
de Bourgogne Franche-Comté
sur l'élaboration du PLU
de la commune de Montain (Jura)**

n°MRAe BFC 1010

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté a été saisie le 2 janvier 2017 par le maire de Montain pour solliciter l'avis de la MRAe sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Il est à noter que ce projet de PLU avait fait l'objet d'une décision du Préfet du Jura par arrêté du 6 juin 2016 (le préfet était alors compétent pour exercer l'autorité environnementale sur ce type de dossier) ne soumettant pas le document à évaluation environnementale. Nonobstant cette décision, la commune a engagé un processus d'évaluation environnementale présenté dans le rapport joint au dossier qu'elle a transmis le 2 janvier 2017.

Puis par courrier du 30 janvier 2017, la commune a demandé l'annulation de la saisine de l'autorité environnementale. La DREAL en a accusé réception le 3 février 2017.

Lors de sa réunion du 16 février 2017, en présence des membres suivants : Philippe DHÉNEIN (Président), Hubert GOETZ, Colette VALLÉE, Hervé RICHARD :

La MRAe a pris acte de l'annulation de la saisine de l'autorité environnementale par la commune de Montain sur l'élaboration de son PLU.

Cette situation ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le document peut être soumis.

La présente information sera publiée sur le site internet des missions régionales d'autorité environnementale.

Fait à Dijon le 16 février 2017

Pour publication conforme,
le Président de la MRAe Bourgogne-Franche-Comté



Philippe DHÉNEIN